



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commissariats

Question écrite n° 49898

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'ouverture prochaine d'un commissariat de police dans le quartier Saint-Augustin à Nice. En effet, ce quartier de 10 000 habitants ne dispose, à l'heure actuelle, que d'un simple poste de police, ouvert de 9 heures à 18 heures. Or, le climat d'insécurité n'a cessé de se dégrader dans cette partie ouest de la ville de Nice. Tapage nocturne, dégradation des habitations, vandalisme, agressions, combats de pitbulls constituent désormais le quotidien de ce quartier. Face à cette situation, de nombreux résidents ont quitté la cité des Moulins ou s'apprêtent à le faire, accentuant, par là même, encore plus les déséquilibres sociaux que connaît ce quartier. A de multiples reprises il a réclamé à l'Assemblée nationale l'ouverture de ce commissariat. Une pétition a également circulé et a recueilli plus de mille signatures dans ce sens. Le préfet des Alpes-Maritimes, lors d'une rencontre avec les représentants d'un comité pour le droit à la sécurité du quartier Saint-Augustin, a précisé que l'ouverture d'un commissariat de police, ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre, devrait intervenir à l'automne prochain. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui confirmer cette information, lui préciser la date à laquelle il entend ouvrir effectivement ce commissariat et le nombre de fonctionnaires de police qui y seront affectés.

Texte de la réponse

La problématique du quartier Saint-Augustin de Nice est un des exemples des préoccupations ayant conduit le ministère de l'intérieur à initier, expérimenter puis aujourd'hui généraliser une véritable police de proximité. Cette nouvelle doctrine d'emploi de la sécurité publique vise à renforcer la présence de policiers polyvalents dans les quartiers pour établir des relations plus étroites avec les acteurs de la vie sociale, la population et ainsi mieux lutter contre la délinquance. Retenue dès sa première étape de généralisation, la circonscription très sensible de Nice est maintenant engagée dans un processus de sectorisation intégrant, depuis le 19 juin 2000, le quartier Saint-Augustin. Le bureau de police qui s'y trouve implanté a ainsi vocation à constituer la base logistique d'un travail de proximité, et verra, dans ce cadre, à partir du mois de septembre, ses horaires d'ouverture élargis à la plage 8 heures/20 heures, du lundi au samedi inclus. Dans le même temps, l'effectif de dix fonctionnaires et de eux adjoints de sécurité en fonction dans cette structure recevra, dans l'attente de son renforcement, l'appui des unités de service général et spécialisées sur les créneaux horaires de soirée et de nuit, complétant celui actuellement offert par les moyens du commissariat central de Nice et notamment sa brigade anti-criminalité forte de quarante-cinq fonctionnaires. D'ores et déjà, le nouveau dispositif de proximité du quartier a permis, depuis le début de l'année 2000, la réalisation de trente-quatre procédures judiciaires dans le domaine spécifique de la lutte contre les combats de chiens, auquel l'honorable parlementaire fait plus particulièrement référence. A l'horizon 2002, enfin, c'est l'évolution du bureau de police en commissariat subdivisionnaire qui est programmée : la recherche de solutions immobilières adaptées à cette perspective est dès à présent en cours. Dans l'intervalle, la mise en oeuvre de la réforme de la police de proximité dans l'agglomération niçoise s'accompagne d'un effort significatif de renforcement des effectifs, puisque la circonscription de Nice va bénéficier d'ici à la fin de l'année 2000 de quarante fonctionnaires supplémentaires par rapport à sa situation au 1er janvier dernier. Cette progression s'ajoute à l'accroissement du nombre des adjoints de sécurité, porté en

deux ans de dix-sept éléments à cent cinquante et un aujourd'hui, sans attendre l'aboutissement du contrat local de sécurité en cours d'élaboration entre la ville de Nice et l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49898

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4649

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6124